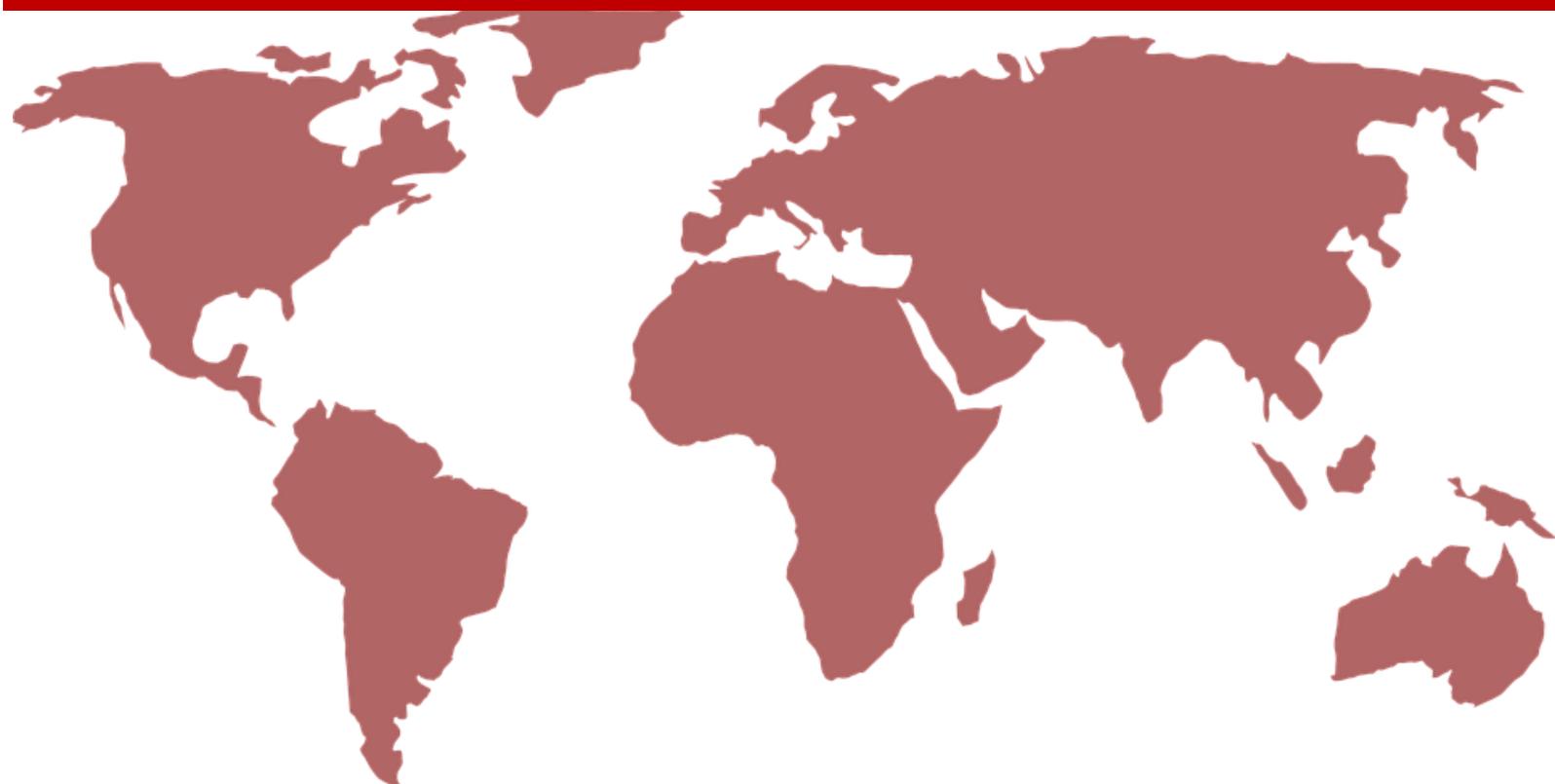


Aurélien BROSSARD
& Lucas AUPY
Février 2019

Guide du CMISTe Pictave hors de son habitat naturel



Avant-propos

Il est du devoir de l'étudiant en CMI (Cursus Master en Ingénierie) de s'enfuir au moins trois mois loin – plus ou moins – de nos frontières hexagonales ou d'outre-mer. Il peut, au choix, partir lors d'un échange universitaire ou d'un stage – il ne sera pas fait mention, ici, des années de césure. Il est à noter que s'il existe une limite minimum, aucun plafond ne vient brider vos envies de voyage !

Ce guide a été construit afin de faciliter les démarches des étudiants. Il ne prétend pas être exhaustif ou vrai dans tous les cas de figure, mais se veut comme une aide ou un *pense-bête* pour l'étudiant souhaitant quitter la France pour quelques mois. Parallèlement à ce guide, une adresse mail a été créée : mice.poitiers.internationale@gmail.com. Gérée par votre association, elle vous permet de ~~rencontrer tous les CMistes de la région~~ poser toutes vos questions par rapport aux séjours à l'étranger. Nous ne prétendons pas fournir des réponses à toutes les interrogations, mais au moins pouvoir vous aiguiller vers celles et ceux qui peuvent détenir l'information.

Finalement, nous tenons à remercier Caroline Loeillet, Marion Pucheu et Chloé Porcheron pour leur aide et leurs conseils avisés ayant permis à ce présent guide de voir le jour.

Lucas & Aurélien

Sommaire

Où partir ?	4
1. Choisir sa destination... ..	4
1.1. ...d'échange universitaire	4
1.2. ...de stage.....	4
2. Premier contact... ..	4
2.1. ...dans le cadre d'un échange universitaire	4
2.2. ...dans le cadre d'un stage	5
Avant de partir.....	5
3. Choix des Unités d'Enseignement	5
4. Money, money !	6
5. Ambassades, passeport et locomotion	6
6. Logement.....	7
7. Banque, assurances et télécommunication	7
7.1. Banque.....	7
7.2. Assurance	8
7.3. Télécommunications	8
Une fois sur place	8
8. Savoir se priver de pain et trouver sa pitance.....	8
9. En cas de souci.....	9
Le retour	9
10. Partager son expérience.....	9
Conclusion	9

1. Choisir sa destination...

1.1. ...d'échange universitaire

L'Université de Poitiers (UP) est partenaire avec près de 530 établissements autour du globe. Vous pouvez en retrouver la liste à l'adresse suivante :

<http://www.univ-poitiers.fr/moveon/moveonline/cooperations/search.php>

Il nous faut, néanmoins, vous mettre en garde. Comme un grand nombre de sites web à l'UP – tous, diront les mauvaises langues dont nous ne faisons pas partie – il se peut que certaines informations ne soient pas à jour. Aussi, une fois votre lieu de destination trouvé, il est chaudement recommandé de vous renseigner auprès du service des Relations Internationales (RI) pour être sûr que les accords ont toujours cours.

À propos du service des RI, voici quelques contacts utiles. Le vice-directeur des RI à l'U.F.R. SFA se nomme Patrice Naudin (patrice.naudin@univ-poitiers.fr), mais ne sera en poste que jusqu'aux prochaines élections au mois de mars 2019 ! De toute manière, nous vous recommandons d'entrer directement en contact avec Emmanuelle Simonneau (emmanuelle.simonneau@univ-poitiers.fr) qui est en charge des programmes internationaux et dont la fonction ne change pas tous les quatre ans.

1.2. ...de stage

Ici, pas de règles, mais plusieurs écoles s'opposent ! Votre choix peut se faire en fonction du pays, de la langue parlée, de la thématique scientifique visée ou même de la distance par rapport à la France. Si vous êtes en recherche d'un laboratoire, il peut être intéressant d'utiliser les publications scientifiques comme base de recherche. Rendez-vous sur votre plate-forme de publication favorite (PubMed, Elsevier, etc.) ou sur votre journal préféré (British Journal of Cancer, Journal of Fluid Mechanics, Chem, etc.) et cherchez des sujets ou des laboratoires qui vous intéressent ! N'hésitez pas à contacter les auteurs qui, généralement, laissent une ou plusieurs adresses mails.

Vous avez aussi la possibilité de demander conseil à vos enseignants. Bien souvent, les laboratoires de l'université de Poitiers ont des partenariats avec d'autres structures de par le monde ! De même, vos précepteurs ne sont pas ancrés en terre poitevine. Ils se déplacent en congrès, sont en relation avec d'autres chercheurs ou entrepreneurs. Ils auront sûrement quelques bonnes adresses à vous fournir ! Vous pouvez également prendre contact avec votre référent CMI afin de savoir ce qu'il en est du partenariat réseau Figure / Big Ten Academy. Peut-être pourrez-vous y prétendre !

<http://www.btaa.org/resources-for/students/irep/introduction>

Vous pouvez aussi aller discuter avec d'autres étudiants (CMIstes ou non) pour savoir où ils sont déjà partis et/ou s'ils ont quelques lieux de voyage stage à vous indiquer. On a tous un ou deux contacts qui traînent et dont on ne sait pas quoi faire !

2. Premier contact...

2.1. ...dans le cadre d'un échange universitaire

Généralement, dans le cadre d'un échange, il n'y a pas de premier contact à proprement parlé avec la structure d'accueil. Nous vous recommandons, tout de même, de joindre les services Erasmus de votre pays d'accueil. Ils peuvent être d'une aide précieuse en plusieurs matières !

Nous vous recommandons également l'emploi des réseaux sociaux. Outre l'immense satisfaction de ~~vendre votre âme aux services de Google et Facebook~~ de partager vos données, vous pourrez aussi rejoindre quelques groupes d'Erasmus. Un endroit bien sympa pour avoir les bons plans et tout un tas de conseils pratiques avant le départ !

2.2. ...dans le cadre d'un stage

Enfin ! Vous voici avec une bonne adresse sous le coude et un joli nom en poche. Il faut maintenant prendre contact avec votre futur maître de stage. Pour les préliminaires, préférez l'anglais ! Même dans un pays partiellement francophone (Belgique, Suisse, Canada) c'est chaudement recommandé. N'hésitez pas à vous informer sur les us et coutumes en matière de CV et de lettre de motivation dans votre pays d'accueil. Vous trouverez sans difficultés une foule de sites internet (avec des informations contradictoires sinon, on ne s'amuse pas !) pour vous aiguiller. Une fois, tout cela écrit, faites-vous **relire** et **corriger** ! Un autre scientifique pour le fond peut être une bonne chose et un enseignant d'anglais pour la forme est impératif ! Permettez-nous de vous recommander notre cuvée spéciale : Cristina ARUFFO-ALONSO, Ramona BARBOUR-EISEN et Alexis DEFAYE. Trois valeurs sûres !

Une fois vos documents envoyés, nul doute que vous ferez mouche ! Après tout, vous êtes en CMI. Ce sera sûrement l'occasion pour vous d'avoir un entretien virtuel avec votre futur collaborateur. Et là, mieux vaut être préparé ! Renseignez-vous au préalable sur le laboratoire, le sujet de recherche ou les activités de l'entreprise. Demandez à nouveau quelques conseils à votre enseignant d'anglais. Peut-être aura-t-il le temps de vous concocter une petite séance de coaching ?

Une fois le tout dans la poche, ce n'est pas fini ! Il est toujours intéressant de faire bonne impression avant de partir et de ne pas arriver les mains dans les poches ! Une fois accepté, attendez donc un peu avant de demander un soupçon de lecture sur le sujet de votre stage. C'est un acte toujours apprécié, croyez-le !

Avant de partir



3. Choix des Unités d'Enseignement

Bon, on ne va pas s' mentir... c'est un peu les RI qui font le sale boulot en la matière. Les conventions ne sont pas faites au hasard et on sait où vous mettez les pieds ! De manière générale, ils sont plutôt arrangeants et l'on empêche rarement un étudiant de partir parce qu'il n'y a pas exactement la même UE dans le pays d'accueil. Donc, pas de panique !

Pour les UE CMI, c'est à vous de jouer ! Il faudra sans doute trouver par vous-même des équivalences. Contactez votre enseignant-référent dans un premier temps pour savoir quelles UE vous devrez remplacer et revenez vers lui ensuite pour les faire valider. Normalement, il n'y a pas de soucis pour cette étape !

Notons également qu'en termes de Modalité de Contrôle de Connaissances (MCC), tous les pays ne se valent pas ! Les systèmes de notation ne sont pas les mêmes partout et il est plus facile d'avoir son année dans certains pays que dans d'autres – une petite pensée pour le système finlandais et italien.

4. Money, money !

Tâchons ici de faire un tour rapide des aides à la mobilité disponibles pour vous ! Tout d'abord, l'**Erasmus + Étude** peut vous fournir 200 à 300 € par mois sur une durée de 3 à 12 mois. Il existe aussi le programme **Erasmus + Stage** pour une aide de 300 à 450 € par mois et une durée de 2 à 12 mois. Cette offre, ouverte à tous, ne s'applique que pour les pays européens. Faites-en la demande au service des relations internationales 6 à 12 mois avant le départ.

<http://www.etudiant.gouv.fr/cid96349/bourses-etudes-etranger.html>

Il existe aussi des **aides à la mobilité internationale réservées aux étudiants boursiers** vous permettant d'obtenir 400 € par mois pour une durée de 2 à 9 mois. C'est l'UP qui sélectionne les dossiers et vous devrez passer par le service des RI pour en faire la demande, encore une fois 6 à 12 mois avant le départ. L'Université de Poitiers semble privilégier cette aide pour les échanges universitaires (et elle est dans son bon droit !), mais ça ne coûte rien de faire une demande pour un stage !

Vous pouvez aussi vous tourner vers **les aides de la région Nouvelle-Aquitaine**. Attention, cependant, cette aide financière ne peut pas se cumuler avec les deux aides précédentes (préférez-la pour un stage hors Europe, donc). Les moyens alloués sont assez conséquents ; d'environ 80 € ou 100 € pour les boursiers (modulation selon les revenus) d'aide par semaine pour un stage à l'international dans un maximum de 4 000 € et pour une gratification de stage n'excédant pas les 700 € par mois. S'ajoute à cela une aide au frais de voyage de maximum 400 €. Le versement se fait en deux fois : 80 % avant le départ et les 20 % restant au retour.

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/stages-letranger-public-post-bac>

Si vous êtes boursier, pensez aussi qu'il est possible d'obtenir un **maintien des bourses sur critères sociaux** en parallèle des autres aides en en faisant la demande auprès du CROUS. L'idéal, comme toujours, est de passer d'abord par le service des RI pour voir la situation au cas par cas.

Sachez également que, si vous avez épuisé toutes les ressources ci-dessus, mais que cela ne suffit toujours pas à vous permettre d'aller à l'étranger, il est toujours possible de faire une demande exceptionnelle de financement à l'U.F.R. SFA ou à l'inter-CMI de Poitiers.

Ci-dessous, un lien fort bien utile pour connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre :

<https://www.fibii.co/>

5. Ambassades, passeport et locomotion

Avant toutes démarches, rendez-vous obligatoire sur les sites du gouvernement français pour vous renseigner sur votre destination. Quel est l'état politique du pays d'accueil ? *Quid* de la sécurité ? Estimation de prise en charge des frais médicaux, adresse de l'ambassade française et autres informations très utiles. N'oubliez pas, un des objectifs de cette mobilité internationale, c'est de revenir ! Et si possible sans dommage...

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

Si la situation le justifie, s'inscrire sur la plate-forme Ariane peut être une riche idée. Une fois inscrit, vous recevrez des recommandations de sécurité par mail si la situation dans le pays le justifie. En cas de crise dans votre terre de destination (accident climatique, crise politique, etc.), vous êtes contacté directement ainsi qu'une personne que vous aurez désigné comme « à contacter en cas de besoin ».

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Abordons maintenant les déplacements. **Au sein de l'espace Schengen**, aucun souci en termes de papperasse pour se déplacer. Soyez muni d'une carte d'identité à jour (et veillez bien à ce qu'elle le soit jusqu'à votre retour !) et soyez majeur dans l'idéal !

Hors de cet espace, c'est là qu'on commence les réjouissances ! Première étape ; obtenir son passeport biométrique (coût de la manœuvre : 86 €). Faites les démarches le plus tôt possible ! Rien de pire que le stress d'un passeport qui n'arrive pas à quelques jours du départ. La durée de délivrance moyenne est de 2 à 4 semaines, mais les imprévus peuvent être légion. Vous pouvez faire une partie des démarches en ligne sur le site de l'ANTS avant un rendez-vous en mairie ou en préfecture pour la prise de vos empreintes digitales.

<https://passeport.ants.gouv.fr/>

Pour un certain nombre de pays, il faudra vous munir d'un **VISA**. Renseignez-vous sur sa nécessité auprès de l'ambassade, de votre structure d'accueil ou du service des RI. Choisissez le VISA vous correspondant ! Les petits filous choisissant un VISA touriste pour partir en stage risque de ne pas passer la frontière ou d'avoir de sérieux soucis une fois celle-ci franchie. Il existe parfois des VISAS étudiants qui peuvent correspondre à vos besoins ! Encore plus que pour le passeport, un VISA se demande longtemps avant le départ !! Cela peut être long, très long...

Tu veux frimer avec ton coupé même une fois arrivé en terre inconnue ? C'est possible ! La plupart des pays européens reconnaissent le permis de conduire français. Pour d'autres, il faudra le faire traduire par une agence nationale certifiée (moyennant finance, cela va sans dire). D'autres encore, beaucoup plus rarement et essentiellement pour des séjours de longue durée, demandent un permis international (qui, vous vous en doutez, est long à obtenir !). Pensez au sens de circulation que vous soyez roulant ou piéton ! Eh oui, au Royaume-Uni on regarde de l'autre côté avant de traverser la route. Veillez aussi aux limitations de vitesse, dans certains pays les contraventions sont comiques !

Si vous en avez la possibilité, renseignez-vous sur les transports en commun avant de partir. Puis-je tout faire en bus et métro depuis mon appart' ? Faut-il obligatoirement un Pass pour les utiliser ? Des locations de vélos sont-elles possibles ?

6. Logement

Trouver un logement est un vrai défi. Il existe, cependant, plusieurs solutions pour ne pas se ruiner et trouver son chez-soi ! Il y a, en fait, deux cas de figure. Vous êtes à l'étranger dans un pays où l'immobilier n'est pas cher du tout. Auquel cas, foncez ! Achetez-vous un p'tit 120 m² avec vue sur la mer. Ça vous fera une belle résidence secondaire pour votre retraite !

Sinon, il va falloir ruser. La collocation est un bon moyen de se loger ! Prenez-la de préférence avec des personnes ne parlant pas un mot de français. Pratique de la langue garantie – et on ne parle que d'enrichir son vocabulaire petit coquin à l'œil lubrique ! Il existe aussi des logements étudiants, parfois même réservés aux Erasmus, et qui sont généralement abordables. N'hésitez pas à vous inscrire sur des réseaux d'étudiants Erasmus ou à contacter les services concernés dans votre pays d'accueil.

7. Banque, assurances et télécommunications

7.1. Banque

Rencontrer son banquier avant le départ est un incontournable. Lui seul pourra vous dire si l'offre que vous possédez actuellement convient pour un voyage vers votre destination. Souvent, notamment pour les départs hors Europe, une carte Gold avec option internationale est une bonne option. Étant étudiant, vous avez souvent (pas toujours, cela dit) des réductions sur vos frais bancaires rendant le coût de l'opération indolore (quelques euros par mois, guère plus).

En Europe, votre carte actuelle peut souvent faire l'affaire et parfois sans frais supplémentaires selon votre offre. Mais comme dit plus haut, voyez avec votre banquier !

7.2. Assurance

De mobilité **en Europe** ? Faites impérativement la demande de la carte européenne d'assurance maladie ([quésaco ?](#)) – à compléter d'une assurance santé si besoin. En fonction des activités confiées durant le stage, vous pouvez avoir besoin de prendre une assurance supplémentaire également.

Hors de l'Europe, les frais médicaux sont très coûteux. Vous avez donc deux solutions : ne jamais tomber malade et prévoir l'imprévu ou prendre une assurance santé. Nous vous recommandons chaudement la deuxième option !! Bien souvent, il existe des assurances prévues pour les stages et les échanges qui couvrent aussi les dégâts corporels et matériels. Elles peuvent parfois vous aider à couvrir des frais d'avocat ou de conseil juridique si besoin. Certaines prennent en charge un rapatriement d'urgence vers la France (en cas de décès dans votre entourage, par exemple).

Dans tous les cas, après avoir rencontré son banquier, on passe par la case assurance (et on pioche une carte chance !). Votre assureur habituel pourra vous renseigner sur les pratiques de son entreprise (n'hésitez pas à aller voir ailleurs aussi et à consulter à ce sujet les groupes Facebook relatifs au pays).

7.3. Télécommunications

En Europe, la loi impose aux compagnies de ne pratiquer aucuns frais d'itinérance. Donc tout va bien sur ce plan. Le revers de la médaille, c'est qu'elles font leur beurre hors Europe. Il est souvent plus efficace et moins cher de prendre en forfait en arrivant sur place. Pensez à l'utilisation du Wi-Fi et de quelques applications bien utiles : Skype, WhatsApp, Messenger, etc.

Une fois sur place



8. Savoir se priver de pain et trouver sa pitance

Nous vous conseillons, avant votre départ, de réduire progressivement votre consommation de pain, de fromage et, de manière plus générale, de saveurs. Nous vous recommandons, une fois sur place, de manger local, et de tenter une adaptation à la culture culinaire locale (si tant est qu'elle existe). N'essayez surtout pas de consommer, ne serait-ce qu'un semblant, de baguette ou un camembert de contrefaçon ! **Votre organisme n'est pas prêt !!** Mieux vaut se priver que d'être déçu, croyez-nous...

DOCTORAT ÈS FROMAGE



9. En cas de souci

En cas de problème de santé, dirigez-vous immédiatement vers le médecin ou l'hôpital le plus proche. De toute façon, vous avez correctement fait vos démarches pour obtenir une assurance santé, n'est-ce pas ?! Notez, d'ailleurs, que pour les personnes ayant une affection de longue durée ou une maladie chronique, il est possible, avant votre départ, de demander à la sécurité sociale de vous fournir l'ensemble de vos soins pour la durée du voyage – parlez-en à votre médecin.

Si vous avez des doutes sur la sécurité dans votre structure d'accueil, contactez vos enseignants responsables. Amis chimistes, camarades biologistes, définitivement : non, je ne pipette pas des solutions avec une paille. Oui, même si mon gentil maître de stage le demande.

S'il y a quelques soucis politiques, sanitaires, sociaux ou environnementaux dans le pays d'accueil, pas d'hésitation : on file à l'ambassade ! Et puis, c'est l'occasion de vérifier si les réceptions de l'ambassadeur sont à la hauteur de leur réputation – l'abus de sucre est dangereux pour la santé.

Le retour



10. Partager son expérience

Lorsque vous rentrerez – car rentrer il le faudra – il ne tiendra qu'à vous de partager votre expérience ! Nous vous encourageons vivement à vous faire connaître auprès de la fédération CMI France et de l'association MICE pour être inscrit sur des listes regroupant les étudiants ayant effectué leur mobilité. Si des ateliers autour de la mobilité à l'internationale sont organisés, allez donc y participer ! Si rien n'existe, il ne tient qu'à vous de créer quelque chose !

Pensez aussi à valoriser votre séjour pour vous-même ! Sur un CV ou lors d'un entretien, l'expérience à l'étranger est plus qu'appréciée. Non seulement vous pouvez justifier de la maîtrise d'une langue, mais aussi que vous connaissez les us et coutumes d'un pays ! Et puis vous avez dû faire un peu de science, ne l'oublions pas non plus...

Conclusion



Eh bah, on a envie de vous dire : « y'a plus qu'à » ! On vous souhaite un très bon voyage, des expériences enrichissantes et un retour en pleine forme pour nous raconter tout ça ! Nous, en attendant, on r'prend la route !

